

Fiche de poste Conseiller(e) en Développement Territorial au sein de la ligue Auvergne Rhône-Alpes de Tennis

La ligue Auvergne-Rhône-Alpes de tennis, dont le siège social est basé à Lyon, développe la pratique des activités tennis régies par la Fédération, et plus particulièrement le développement des clubs, la formation des jeunes, la compétition, la formation des enseignants et l'arbitrage.

**Contrat : CDI – Contrat de travail à durée Indéterminée à temps plein (forfait jour, non cadre).
Permis B. Salaire Minimum Groupe 5 majoré forfait jour de la Convention Collective Nationale du Sport.
Véhicule de service mis à disposition.**

Lieu(x) d'exercice de la fonction :

Clubs affiliés et structures habilités du CD69 (Rhône Métropole siège administratif à Bron) et interventions ponctuelles sur la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Fonctions exercées :

Conseiller(e) en développement territorial(e) sous l'autorité du Président de la Ligue Auvergne Rhône-Alpes et la responsabilité du Responsable Régional du Développement (RRD). Mise à la disposition du comité départemental du Rhône Métropole.

Missions :

Le(la) CED est chargé(e) de déployer la politique de développement sur le territoire de la Ligue et en particulier du département Rhône Métropole, en déclinaison des axes prioritaires de la politique fédérale :

- **Structuration des clubs**

Développement et fidélisation de la licence dans les clubs, Nouvelles Licences (C,D,S et W) ;
Déploiement et optimisation d'ADOC et l'application digital TenUp (Paiement en Ligne – Démarche Marketing) ;
Accompagnement dans le diagnostic des clubs et mise en œuvre de projet de développement associatif, ID CLUB ;
Visites de clubs – conseils et innovations proposés aux dirigeants ;
Suivi et accompagnement des clubs inscrits dans une dynamique sportive ;
Mission régionale confiée sur le territoire de la Ligue.

- **Coordination / réunions :**

Travail en commun avec l'équipe de Ligue
Participation aux AG du comité départemental et présence sur certaines réunions et animations ;
Collaboration régulière avec le président et commissions du comité départemental ;
Coordination régulièrement avec le conseiller en développement et le Cadre Sportif Territorial et le RRD ;
Participation aux journées nationales et formations CED de la FFT ;
Obligation de suivre les procédures administratives en vigueur.

- **Equipement :**

Conseils techniques aux clubs et collectivités ;
Diagnostic des courts et favorisation l'émergence d'infrastructures dans les zones « carencées » ;

Instruction des dossiers concernant l'aide au développement des clubs et de la pratique en lien avec le Schéma Directeur Régional.

- **Projets LIGUE/Comité et Actions Fédérales :**

Déploiement, suivi et évaluation dans les clubs des dispositifs proposés par les groupes de projets Ligue et les actions fédérales. (Projets clubs, Plan Tennis Santé Bien-Etre, Padel, Scolaire, Tennis Féminin, Tennis Entreprise, Actions fédérales, Gestion des problématiques locales, informations et formations des dirigeants clubs)

Profil :

- Maîtrise de l'organisation du Sport
- Connaissance de l'environnement législatif et réglementaire du sport
- Connaissance du milieu associatif
- Maîtrise des outils informatiques nécessaires au développement
- Qualités relationnelles
- Capacités organisationnelles
- Goût pour le travail en équipe
- Motivation et/ou compétence dans le développement de la pratique du sport en fauteuil

Formation – Expériences : diplôme universitaire (Bac +2 min) et expérience indispensable dans le développement associatif et l'animation.

Poste à pourvoir à partir du 01 Octobre 2022

Envoyer CV et lettre de motivation par courriel à la Ligue Auvergne Rhône-Alpes de Tennis :
ligue.auvergnerrhonealpes@fft.fr